

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt un mars à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; dans la salle de la Mairie.

Date de la convocation : 17 mars 2026.

Présents : MM. Jonathan VIDAL, Elodie FLEURY-CHARRIE, Eric FORET, Anaëlle LE GOURRIER, Vincent LACASSAGNE, Laura VIDAL, Yohan CRAYSSAC, Florence FAGET, Alexis PONS, Sandrine BELLOTTI, Jean-Christophe DELSUC, Marielle BONFANTI, Christian MAILLARD, Chantal CECCALDI, Thomas BRUN, David ADELLE, Marie LINDAUER, Benoit ROGER, Bérangère LOISEAU.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gilles CROUZET, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents et installés dans leurs fonctions. Mme Laura VIDAL a été désignée secrétaire.

ELECTION DU MAIRE : Mme Chantal CECCALDI, la plus âgée des membres présents, a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM. Jean-Christophe DELSUC et Benoit ROGER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote et le résultat suivant a été enregistré :

- nombre de votants 19
- nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10
 - Candidat David ADELLE : 4 voix
 - Candidat Jonathan VIDAL : 14 voix

M. Jonathan VIDAL a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS : Sous la présidence de M. Jonathan VIDAL, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au Maire de la commune. Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

Une liste de cinq candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Monsieur le Maire a invité chaque membre du conseil municipal à s'approcher de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote et le résultat suivant a été enregistré :

- nombre de votants : 19
- nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
 - Liste Eric FORET : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste, à savoir : Eric FORET, Elodie FLEURY-CHARRIE, Vincent LACASSAGNE, Anaëlle LE GOURRIER, Yohan CRAYSSAC.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL : Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et notamment les articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les autres articles (partie législative et partie réglementaire) seront adressés par mail à l'ensemble des conseillers.

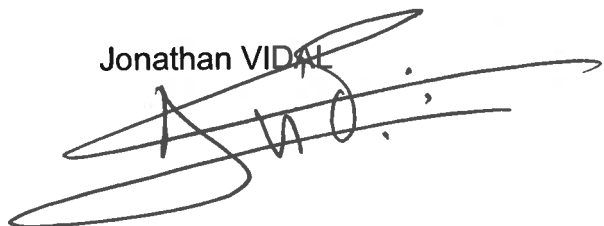
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026 : Le Conseil Municipal n'émet aucune observation et valide le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2026.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 30 mars 2026 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

Le Maire,

Jonathan VIDAL



La secrétaire de séance,

Laura VIDAL

